



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SERVICE

Demandeur (Société donneur d'ordre)

Nom commercial :		<input type="checkbox"/> en activité	<input type="checkbox"/> Nouvelle	N° RCCM :
Type d'entreprise : <input type="checkbox"/> Opérateur		<input type="checkbox"/> FAI	<input type="checkbox"/> Gouvernement	<input type="checkbox"/> Autre
Situation géographique :				
Boîte postale :			Email:	
Contact (Financier) :		GSM + Fixe:		Email :
Contact (Technicien) :		GSM + Fixe :		Email :

Type de demande

<input type="checkbox"/> Enquête	<input type="checkbox"/> Approvisionnement	<input type="checkbox"/> Colocation	<input type="checkbox"/> Augmentation de capacité	<input type="checkbox"/>
Autre				

Description de la demande

Type de service	Capacité	Emplacements du service		PoP-To-PoP Colocation (Oui/Non)	De bout en bout Dernier Kilomètre (Oui/Non)
		Origine	Destination		

Service de bout en bout

ADRESSE DE DEPART DU SERVICE (Adresse détaillée / Description de l'emplacement)	ADRESSE D'ARRIVEE DU SERVICE (Adresse détaillée / description de l'emplacement)
PAV Burkina / Ministère Agriculture du Burkina / Sis Ouaga 2000 - Pylône PAV / Chambre PAV	

Autres exigences techniques (coordonnées, etc.)

1. Adresse Géographique NOC :
2. AS Number :
3. Autres :



Informations sur les équipements

Nom du site	CPE existant	CPE et interface réquis
Origine (Côte PAV)		
Destination		

Informations technique sur les équipements à héberger

Equipements	Taille / espace requis	Consommation énergie / Tension et Ampérage

PS : Le PAV ne saurait être un PoP pour un client. Chaque client devra détenir son propre PoP doté des équipements et personnes ressources physiques et actives pour l'administration du PoP.

Contacts Techniques (pour Assistance Technique)

Nom / Prenoms	Email	Contact téléphonique

PS : Merci de consigner 2 contacts clés 1 Ingénieur réseau et un Technicien support installés au Burkina et régulièrement agent de votre organisation et maîtrisant votre réseau...

Autres Informations ou données utiles :

Point d'Atterrissage Virtuel du Burkina Faso SCOOPS immatriculé au RSC sous : 17 SC - 002 ; Immeuble Ouédraogo Nestor sis Rond-Point de la Patte d'oie, Secteur 1 / Quartier Pagalayiri / Lot 34 / Parcelle 24 / Section TC / GSM : 78 00 00 16 / 78 20 13 04



Déclaration:

Par la présente déclaration: (i) «**PAV-BF**», une coopérative simplifiée de droit privé Burkinabé (inscrite au Registre des Sociétés Coopératives) RSC N° 17 SC 002 ayant son siège social à Ouagadougou, Immeuble Ouedraogo Nestor, Rond-Point Patte d'oie Secteur 1 - 03 BP 7103 Ouagadougou 03 , Burkina Faso ; (ii) «Client :.....», RCCM N° IFU N°Sis à désigne le demandeur nommé ci-dessus; et (iii) «Parties» PAV-BF et

1. Le client certifie que toutes les informations fournies ci-dessus sont correctes et exactes. Si l'une des informations fournies s'avère fausse, avant ou après la prestation du service, l'accord contractuel sera réputé avoir pris fin sans autres formalités et toutes les sommes dues à PAV-BF deviendront exigibles immédiatement.
2. Le Client accepte que PAV-BF puisse effectuer tous les contrôles pertinents et nécessaires dans cette application et se réserve le droit de refuser cette application, le cas échéant. PAV-BF devra également effectuer une visite du site du Client et ne fournira le (s) Service (s) qu'après une enquête satisfaisante sur le site du Client.
3. Le Client fournira à PAV-BF des informations suffisantes sur le Site ou l'emplacement exact du PoP où le Client a besoin du Service (s) à installer, et des détails sur l'identité de la personne de contact pour le (s) site (s) qui doivent être absolument des agents permanents et actifs du client enregistré auprès des autorités compétentes du Burkina en la matière. Le Client devra opérer une organisation technique conventionnelle (PoP sécurisé et administré par des Ingénieurs et Techniciens actifs) en la matière afin de pouvoir fournir à ses clients finaux un service de qualité. Le PAV se réserve le droit de procéder à une quelconque vérification.
4. Le Client doit informer PAV-BF des détails techniques, y compris les schémas (le cas échéant) des Services requis. Cette information permettra à PAV-BF de déterminer le type de configuration et l'élément de réseau ou le support (spécifié sur le formulaire de demande) approprié pour le service.
5. Le Client s'engage à utiliser le service que pour fournir à des personnes morales ou physiques régulièrement installées au Burkina et soumis aux lois et textes en vigueur au Burkina. Toutes facturation et règlements internationaux sont interdits et le PAV se réserve le droit de suspendre toute fourniture au cas où de telles pratiques seront constatées et vérifiées.
6. Le client fournira au PAV-BF, à sa demande, la liste de ses clients facturés conformément aux règles en vigueur au Burkina avec constatation et validation par le fisc au Burkina.
7. Les termes et conditions des services de PAV-BF sont incorporés dans ce formulaire de demande et sont contraignants sauf convention contraire dans un autre contrat entre les parties (qui peuvent inclure un accord-cadre et un calendrier de service en vigueur).
8. Le Client reconnaît et accepte que PAV-BF puisse modifier ses tarifs et conditions de service de temps en temps (à la hausse comme à la baisse).
9. Le Client doit payer 100% des frais d'installation pour tous les sites à l'avance et dans les dix (10) jours suivant la signature du présent formulaire de demande, à moins que les parties

Point d'Atterrissage Virtuel du Burkina Faso SCOOPS immatriculé au RSC sous : 17 SC - 002 ; Immeuble Ouédraogo Nestor sis Rond-Point de la Patte d'oie, Secteur 1 / Quartier Pagalayiri / Lot 34 / Parcelle 24 / Section TC / GSM : 78 00 00 16 / 78 20 13 04



n'en conviennent autrement. Par la suite, les frais mensuels (le cas échéant) seront payés d'avance pour chaque mois de la durée du contrat. La date de début de la facturation pour les frais mensuels récurrents sera le jour après que le service a été testé et mis en service avec succès.

10. Le Client reconnaît et accepte que si un service fixe est résilié sauf en cas de non-exécution de la part de PAV-BF dans les 6 mois suivant sa connexion, le client devra payer à PAV-BF des frais de résiliation anticipée, calculés comme 6 mois de frais de location pour le service auquel le client a souscrit.
11. Les parties conviennent que lorsque le client a besoin de services fixes supplémentaires auprès de PAV-BF, il peut en faire la demande par écrit et, sous réserve de nouveaux prix pour les services supplémentaires, les termes du présent contrat s'appliquent et demeurent contraignants pour les services supplémentaires. L'heure à laquelle le service est fourni par PAV-BF. Cet accord sera mis à jour en conséquence. PAV-BF peut, à sa discrétion, exiger du client qu'il remplisse un nouveau formulaire de demande pour le (s) service (s) supplémentaire (s).

Le Demandeur :

Nom et prénom (s) :

Signature:

Date:

Le Fournisseur (PAV-BF) :

Nom et prénom (s) :

Signature:

Date: